LE NIVOT

l'école du vivant

CIRCULAIRE DE RENTREE

COLLEGE – LYCEE

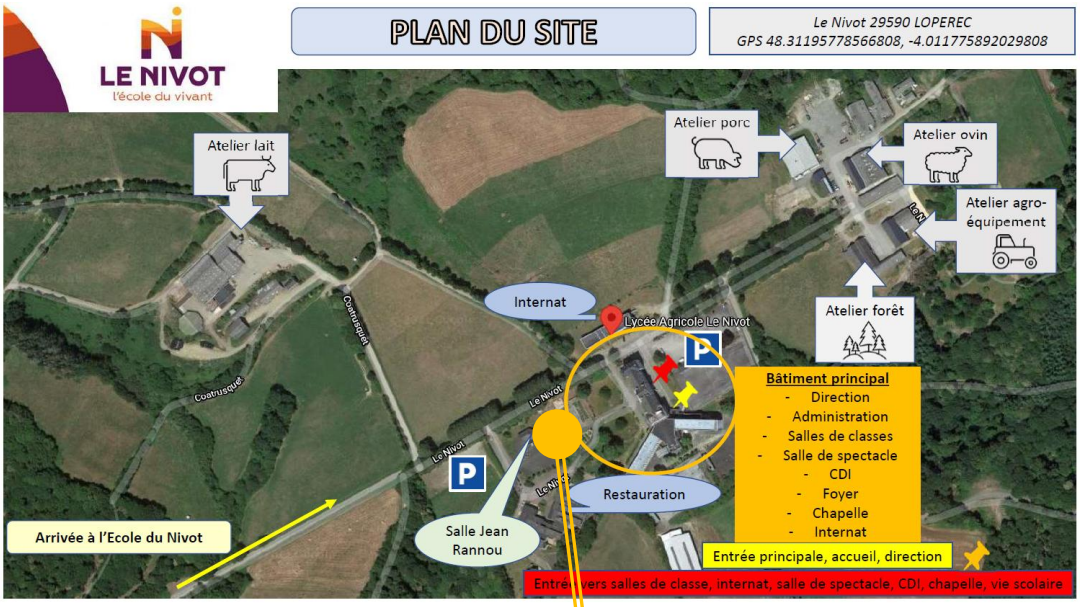
2026/2027

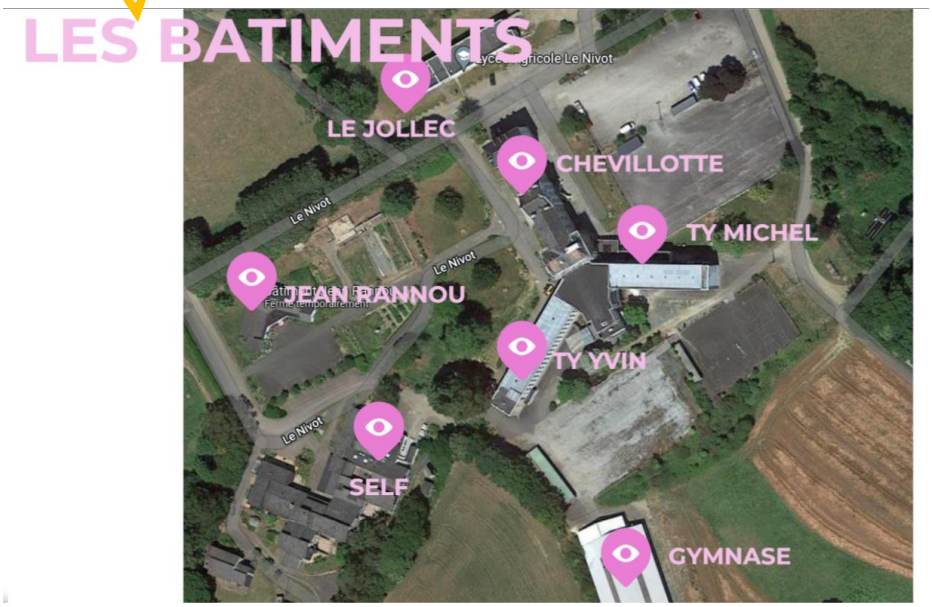
www.facebook.com/ecolelenivot

www.instagram.com/lenivot_officiel

www.youtube.com/@lenivot4292

www.lenivot.net

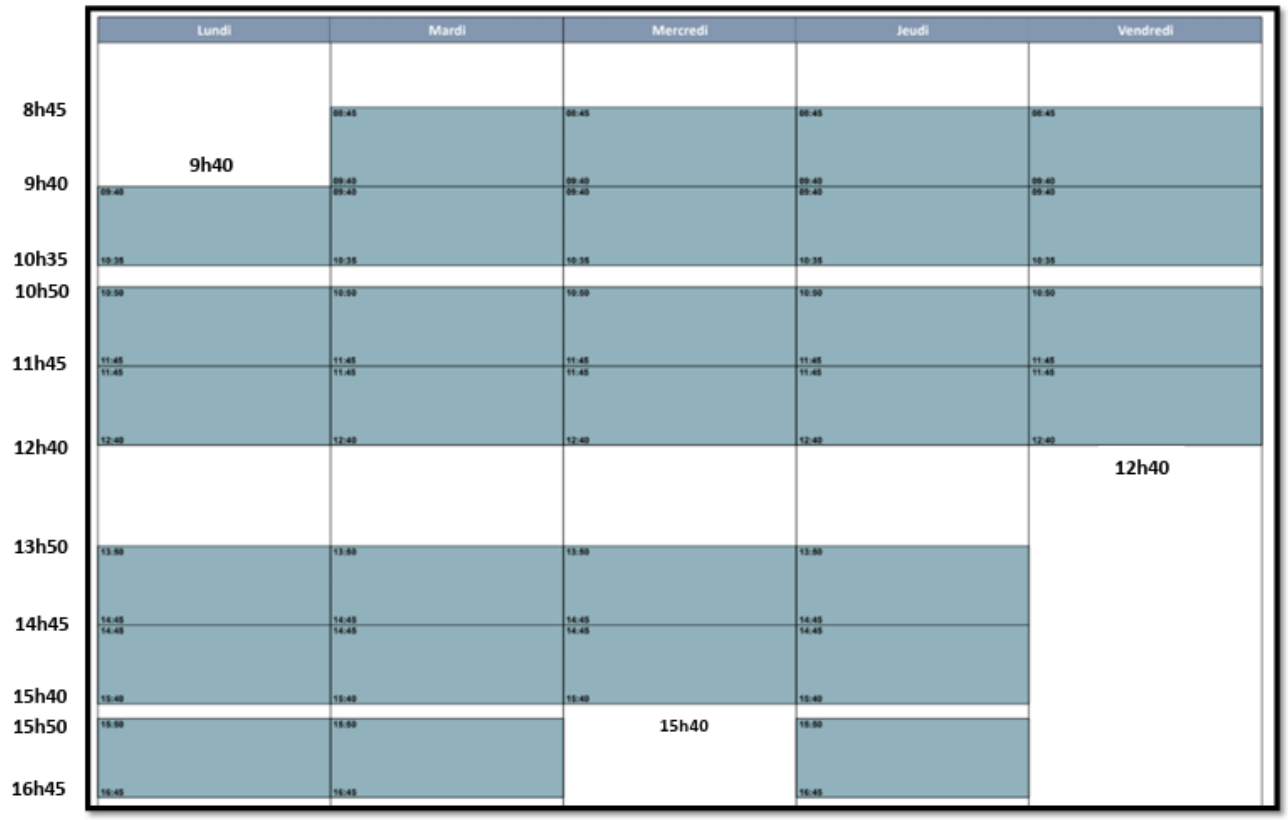




Référents et numéros utiles

Contact Etablissement	Enseignants référents
Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 : • **1 pour la vie scolaire** • **2 pour la comptabilité** • **3 pour le secrétariat de direction**	Collège : Nicolas GALIAY (ngaliay@lenivot.net) Filière Générale et Technologique : Valentin GAUDU (vgaudu@lenivot.net) Filière Pro CGEA : Anaïs POULIQUEN (apouliquen@lenivot.net) Filière Pro Forêt : Vincent GAUVRIT (vgauvrit@lenviot.net) Filière Pro MMA : Patrick SALAUN (psalaun@lenivot.net)

HORAIRES DE COURS



CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Toussaint Départ : Vendredi 16 octobre 2026 à 13h20 Reprise : Lundi 2 novembre 2026 au matin	**Noël** Départ : Vendredi 18 décembre 2026 à 13h20 Reprise : Mardi 5 janvier 2027 au matin (lundi 4 janvier : journée pédagogique)
Hiver Départ : Vendredi 19 février 2027 à 13h20 Reprise : Lundi 8 Mars 2027 au matin	**Pâques** Départ : Vendredi 16 avril 2027 à 13h20 Reprise : Lundi 3 mai 2027 au matin

Jours fériés

Mercredi 11 novembre 2026 : départ le mardi 10 novembre à 13h15 (transports scolaires prévus) – Retour le jeudi 12 novembre à 9h40
Lundi 29 mars 2027 : rentrée le mardi 30 avril à 9h40
Jeudi 6 mai 2027 : départ le mercredi 5 mai (pas de cours le vendredi 7 mai)
Lundi 17 mai 2027 : rentrée le mardi 18 mai à 9h40

PORTES OUVERTES	Samedi 13 février 2027 de 10h à 17h Vendredi 12 mars 2027 de 17h à 20h Samedi 13 mars 2027 de 9h à 13h Samedi 22 mai 2027 de 9h à 13h

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique.
(Documents consultables sur le site Internet)

ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme **« accidents du travail »** et sont du ressort de la législation édictée en la matière.
Si vous venez chercher votre enfant à l'école suite à un accident, vous devez récupérer les imprimés auprès de la vie scolaire avant de quitter l'établissement. A l'issue de la consultation médicale, le médecin doit vous donner un certificat médical d'accident de travail qui sera à renvoyer à l'établissement.

TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine. **Nous vous demandons de marquer à votre nom toutes les pièces de vêtement, ainsi que les équipements pour les travaux pratiques.**

A prévoir dès la rentrée :

* Pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)

*** Pour les Collégiens – Achat par les familles**

Pour les travaux pratiques et les ateliers pédagogiques, il faudra prévoir un bleu de travail, des chaussures de sécurité, une tenue imperméable pour les jours de pluie, deux paires de gants, une paire de bottes de sécurité et un cadenas à code pour les vestiaires

*** Pour les classes de filière Pro**

Le lycée fera une **commande groupée** à la rentrée.

- Filière Forêt : chaussures de sécurité anti-coupures, casque, pantalon anti-coupures
- Filière Production : bleu de travail, bottes et chaussures de sécurité
- Filière MMA : bleu de travail, chaussures de sécurité, gants

Les familles fourniront une tenue imperméable pour les jours de pluie et de quoi s'hydrater individuellement lors des TP (gourdes, bouteilles d'eau)

Ces achats peuvent être subventionnés par la Région (sous réserve de reconduction par le Conseil Régional). Le complément sera facturé aux familles.

*** Pour l'internat :**

- literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm) ; à chaque période de vacances vous veillerez à ce que les housses de couette, taie d'oreiller et alèse soient lavées
- une paire de chaussons

TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ÊTRE RECUPÉRÉES AU PLUS TARD LE 25 JUIN

LIVRES ET FOURNITURES

1- Les livres scolaires

Les cahiers d'exercices destinés aux collégiens et aux élèves de baccalauréat professionnel, ainsi que les ouvrages spécialisés (par exemple les manuels de mécanique pour les élèves de bac pro MMA) et les ouvrages de lecture : romans, recueils de poésie, etc., sont attribués à titre individuel. Ils sont conservés par les élèves et leur coût est facturé aux familles.

Les manuels scolaires pour la filière STAV sont prêtés par l'établissement et doivent être restitués en fin d'année scolaire. Toute perte ou dégradation sera facturée aux familles.

2- Fournitures

- 1 agenda, des grands classeurs avec feuilles perforées, pochettes transparentes et intercalaires
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes lors des TP
- stylos à bille (les 4 couleurs) et/ou stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur, blanco
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- une clé USB de 2Go minimum **(impératif)** ; **elle devra être marquée au nom de l'élève**
- les élèves de filière générale et technologique devront se munir d'une calculatrice Numwork ; et les élèves de filière professionnelle d'une CASIO Light+ **(les calculatrices seront marquées au nom de l'élève) ; l'établissement propose un achat groupé**
- un cadenas à code pour les casiers scolaires – un casier sera attribué à chaque élève en début d'année

COMMUNICATION VIA ECOLE DIRECTE

La communication générale se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.
Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe **via les comptes « responsables légaux »**.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès pour chaque parent vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

PARTICIPATION DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe.
Les nominations se feront le jour de la rentrée.

TARIFS ET FACTURATION

COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2026/2027

CLASSES	TOTAL ANNUEL Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	466 €	1 096 €	3 015 €	3 481 €	1 562 €
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	658 €	1 195 €	3 272 €	3 930 €	1 853 €
SECONDE PROFESSIONNELLE	658 €	1 081 €	2 943 €	3 601 €	1 739 €
PREMIERE BAC PRO	658 €	1 096 €	2 971 €	3 629 €	1 754 €
TERMINALE BAC PRO	658 €	1 124 €	3 144 €	3 802 €	1 782 €
PREMIERE ET TERMINALE STAV	658 €	1 181 €	3 216 €	3 874 €	1 839 €

La contribution de l'établissement est destinée à financer les investissements immobiliers et l'ensemble des équipements, ainsi que les dépenses liées à l'expression du caractère propre de l'établissement (pastorale).
Ces tarifs sont des forfaits annuels tenant compte des absences pour stages et voyages (aucune réduction ne sera accordée si changement du nombre de semaines).
Les impressions et reliures du rapport d'examen seront également facturés aux familles.
En cas de voyages d'études, une participation sera demandée aux familles.

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE Lignes Gourin - Morlaix (lignes privées) Hors Breizhgo	
Montant annuel	613 €

PACK PHOTOS	15 €
COTISATION FOYER	5 €
LOCATION DE CASIERS	5 €

TARIF ACTIVITE EQUITATION	ANNUEL
1 séance par semaine en soirée	465 €

3 séances d'essai

TARIF ACTIVITE VTT (groupe de 8 minimum)	ANNUEL
1 séance par semaine	362 €
Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo	

L'engagement pour les options et le transport scolaire est annuel.
Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrêt en cours d'année.

Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé via le formulaire délivré par le service administratif. Toute période commencée est due.
En cas d'absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie ou toute autre raison exceptionnelle, une régularisation sur la pension ou la demi-pension se fera sur la facture sur présentation d'un justificatif.
Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement (stage sur les ateliers pédagogiques, code de la route).

1- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.
Les factures vous sont transmises UNIQUEMENT via Ecole Directe sur les comptes « responsables légaux ».

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel : le prélèvement est proposé sur 10 mois (du 05/09 au 05/06)**

*** Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant l'établissement en formation initiale.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire…) veuillez contacter le service comptabilité, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

2- Bourses d'études

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur (*si autonome et ayant la qualité de contribuable*).** **La procuration doit être complétée et signée sans aucune rature.** ***Tout document mal complété ou raturé sera à refaire.***

Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 15 octobre. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.

3- Transport :

Deux formules : **un transport hebdomadaire** (4 lignes) et **un transport journalier** (ligne Châteaulin) qui permet aux élèves d'être demi-pensionnaires.

Premiers circuits de car
- **le mardi 1er septembre au soir pour les demi-pensionnaires**
- **le vendredi 4 septembre midi pour les internes (départ du Nivot à 13h20 après le déjeuner)**

Le repas du vendredi midi est inclus dans le tarif de la pension ou demi-pension. Il ne sera pas déduit si l'élève choisit de ne pas déjeuner à l'établissement le vendredi.

3.1 - Transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
   Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**

2. Le Nivot - **Brest**

Au-delà du 17 juillet 2026, une majoration pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

LIGNES PRIVÉES

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**

4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

Pour les lignes 1 et 2, les inscriptions et le règlement se font directement auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)
Pour les lignes 3 et 4, les inscriptions se feront auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée. Transdev délègue le règlement à l'établissement (cf tarifs page précédente). Les points de chargement seront définis par la compagnie de transport suivant la provenance des élèves.

Les lignes de Gourin et de Morlaix s'arrêteront le vendredi 18 ou le vendredi 25 juin 2027 suivant les emplois du temps et les stages.

3.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh
Les inscriptions et le règlement se font auprès de Breizhgo.

En cas de problème de transport et/ou de correspondance, l'acheminement des élèves sur le site du Nivot devra être organisé par les familles. Les élèves seront sous leur responsabilité.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

ELEVES À BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- **Notifications MDPH (AVS/MPA) – Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

  Lors de l'inscription, vous devez avoir fourni la notification de votre enfant. Si ce n'est pas le cas, il est important de nous la communiquer le plus rapidement possible.

- **Aménagements d'épreuves (DNB, Baccalauréat, BTS)**

  Lors de votre entrée dans notre établissement, il est possible de demander un dossier d'aménagements d'épreuves pour les examens.



Le professeur titulaire des classes de 4ème et de Seconde demandera automatiquement aux familles s'il y a des besoins.
Dans les autres classes, ce sont aux familles d'en faire la demande auprès du secrétariat.

Tous les dossiers devront parvenir aux autorités compétentes pour le mois de décembre de l'année en cours.
Les dossiers complets sont à retourner à l'établissement :

- **lycéens / BTS : pour le 15 novembre 2026**
- **collégiens : pour le 15 janvier 2027**

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Clémence PALABE LABELLE
Enseignante référente
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – 29150 CHATEAULIN
07 56 38 31 87
clemence.palabelabelle@enseignement-catholique.bzh

SELF

Chaque élève disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.
En cas d'oubli de sa carte de self, l'élève passera en fin de service afin de garantir la fluidité du service.

PROTOCOLES ALIMENTAIRES

La société Convivio, chargée des repas dans l'établissement, peut mettre en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Si votre enfant est concerné, il faudra demander un dossier au secrétariat et fournir le PAI.